



### CSE2 :

## Mettre en place un crédit scoring

Animé par J.L. BEAUFILS

### Points abordés

#### • 1. Le crédit scoring

Les objectifs - Ce qui existe sur le marché - Les systèmes experts - L'évaluation de la performance d'un score

#### • 2. La création de son crédit scoring : préparation

Avantages et contraintes - Les pièges à éviter - La détermination de l'objectif - Les sources de documentation - Le choix du matériel

#### • 3. La création de son crédit scoring : choix des critères

Les critères qualitatifs - Les critères quantitatifs - Les données sectorielles - L'analyse des tendances (évolution)

#### • 4. La création de son crédit scoring : processus

La méthodologie - La collecte des données - L'application de la méthode - La phase de test - La validation - La création des familles de risques

#### • 5. La gestion et la mise à jour des scores

L'intégration des scores aux fichiers - L'application aux plafonds de crédit - Les procédures de mise à jour - Le contrôle inter actif.

### Objectifs

• Disposer d'une méthode permettant de mettre en place un système de gestion des risques, à partir de modèles existants de crédit scoring et adaptés aux spécificités de la clientèle.

### Publics concernés

• Toutes les personnes des services financiers ayant à analyser et sélectionner le risque clients.

### Les points forts

- Alternance d'exposés théoriques et d'applications pratiques.
- Remise d'un dossier pédagogique.

**2 jours**

(1400 Euros H.T. / jour)

# Bon de Commande

## Formation CSE2 :

### Mettre en place un crédit scoring

Bon de Commande à imprimer, remplir et à retourner par fax au 01.70.24.84.47

#### Coordonnées Fournisseur

CASH FOR GROWTH  
CFDSE – 6 Rue de Valmy – 93100 MONTREUIL SOUS BOIS  
Tél : 01.49.20.66.29

RCS Bobigny 493 870 979 - SARL au capital de 7 500 Euros

#### Votre interlocuteur : François de Landes

Téléphone : 06 29 35 29 40  
Mail : [fdelandes@cashforgrowth.fr](mailto:fdelandes@cashforgrowth.fr)

#### Coordonnées clients

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

CP – Ville : \_\_\_\_\_

Représenté par : *(rayez la mention inutile)*

M./Mme : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

#### PRESTATIONS DE SERVICE

Désignation	Référence	Prix Unitaire HT en Euros	Quantité	Prix Total HT en Euros
Formation : Mettre en place un crédit scoring	CSE2	1400	2	2800
<b>TOTAL FORMATION</b>				2800

#### Dates de formation souhaitées\* dans vos locaux :

(\* sous réserve de la disponibilité du formateur – une confirmation de date vous sera envoyée à réception de votre bon de commande)

#### Conditions particulières :

1. Les frais de déplacement hors Ile-de-France (transport, hébergement, etc.) sont à la charge du client
2. Conditions de règlement : 30 jours date de facture

#### Conditions générales de vente :

**OBJET** : Conditions générales de vente des stages réalisés sur mesure pour le compte d'un Client ou d'un groupe. **CHAMP D'APPLICATION** : Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente. **PRIX/CONDITIONS DE REGLEMENTS** : Tout stage ou cycle commencé est dû en entier. Les factures sont payables à l'ordre de CASH FOR GROWTH. Un acompte de 30 % est versé à la commande. Cet acompte restera acquis à CASH FOR GROWTH si le Client renonce à la formation. Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations. **REGLEMENT PAR UN OPCA** : Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA, il doit prévenir CASH FOR GROWTH et s'assurer de la bonne fin de cette demande. **PENALITE DE RETARD** : Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées à une fois et demi le taux d'intérêt légal. **CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT** : Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. **INFORMATIQUE/LIBERTES/CONFIDENTIALITES** : Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à CASH FOR GROWTH pour et dans le cadre de l'exécution des formations commandées pourront être communiquées aux partenaires contractuels de CASH FOR GROWTH. Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le Client peut écrire à CASH FOR GROWTH pour s'opposer à une telle communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de CASH FOR GROWTH. La société CASH FOR GROWTH et ses partenaires contractuels reconnaissent la valeur économique importante pour le client des informations que celui-ci est disposé à lui dévoiler en toute confiance, dans le cadre des formations. CASH FOR GROWTH et ses partenaires contractuels s'interdisent toute utilisation directe ou indirecte et divulgation des informations qu'il aurait pu acquérir lors de sa collaboration avec le client sauf accord écrit de celui-ci. **ATTRIBUTION DE COMPETENCES** : Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY.

#### Pour le client

A \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_  
Cachet et Signature du client, précédés de la mention « Lu et approuvé » :

#### Pour le fournisseur

